



ESPADON BIG GAME CLASSIC 2017

02 & 03 Décembre 2017

PRIZE MONEY

1^{er} PRIX: 300.000 F

2^{ème} PRIX: 180.000 F

3^{ème} PRIX: 100.000 F

ET des récompenses pour
les plus grosses prises



OUVERT À TOUS !

Samedi 2 décembre

Zone de pêche: Passe UATIO - Passe de Dumbéa

Dimanche 3 décembre

Zone de pêche: Alignement TOMBO - Passe UITOE

Bateaux 20 pieds, armement hauturier obligatoire

Inscription 20.000 F / équipe
(2 pêcheurs mini, 4 maxi)

Date limite des inscriptions
23 novembre à 15h00

CNC - 2 rue du Capitaine Desmier - Nouméa

Inscriptions au 26.27.27 - informations@cnc.asso.nc

www.cnc.asso.nc



CHASSE SOUS-MARINE



TRAINE PECHÉ SPORTIVE

2 MAGASINS : TRIANON 26 24 44 - DUCCO 26 24 47

www.scubaloisirs.nc

2 MAGASINS : TRIANON 26 24 44 - DUCCO 26 24 47



RÈGLEMENT

ESPADON BIG GAME CLASSIC 2017



Sponsorisé par



ARTICLE 1 : La Section Espadon du CNC organise l'ESPADON BIG GAME CLASSIC 2017, ouvert à l'ensemble des pêcheurs amateurs de la pêche au gros, sur deux (2) journées, les 02 et 03 décembre 2017.

Le Directeur du concours est M. Didier De STOPPELEIRE, Membre du Comité International de l'IGFA, représentant IGFA en Nouvelle-Calédonie.

Deux journées de pêche sont planifiées pour ce concours suivant les conditions météorologiques. Aucune date de report n'est programmée.

Un programme complètera le déroulement des deux journées de pêche.

Ce concours est ouvert à tous, sous réserve que le navire soit d'une longueur égale ou supérieure à 20 pieds (6.00m) et armé en catégorie hauturière en adéquation avec le nombre de personnes embarquées. La sécurité du bateau relève de la seule et inaliénable responsabilité du skipper. Un contrôle de sécurité sera opéré au CNC, sur rendez-vous, durant la semaine qui précède le concours. Chaque équipe sera composée de **2 pêcheurs au minimum ou de 4 pêcheurs maximum** pour la durée de cette compétition, sachant que l'équipage minimum d'un bateau est de 3 personnes (hors commissaire).

Les membres de l'équipe ne peuvent pas être remplacés. Chaque équipe embarquera sur un bateau avec un contrôleur et lui assurera le repas du midi.

Seuls les pêcheurs participent à la pêche. Le skipper (s'il n'est pas pêcheur), le *deckman* (s'il n'est pas pêcheur), ou autre ne doivent à aucun moment participer à l'action de pêche.

ARTICLE 2 : Le concours doit se conformer sans restriction aux règles de pêche de l'IGFA et au règlement intérieur de la Section Espadon CNC.

Chaque propriétaire engage leur bateau pour la durée du concours.

Un tirage au sort aura lieu avant la compétition. Chaque contrôleur tire au sort les bateaux sur lesquels ils embarqueront, 1 bateau différent pour chaque journée de pêche.

Chaque bateau engagé doit présenter une équipe pour la durée du concours et embarquer un contrôleur.

L'équipage de chaque bateau ne doit pas dépasser l'armement hauturier du navire (capacité du radeau de survie) comprenant les pêcheurs, le skipper et le contrôleur.

L'organisation de la pêche à bord de chaque bateau est réglementée par le skipper.

ARTICLE 3 : MATÉRIEL DE PÊCHE

La résistance de la ligne est fixée à **24 kg** pour toute la durée du concours.

L'utilisation d'appâts vivants ou morts, de leurres et teasers est autorisée.

La longueur de la double ligne ne doit pas dépasser 30 pieds soit 9.14m et la longueur maximale de la double ligne plus le leader ne doit pas dépasser 40 pieds soit 12.19m.

Le maximum de cannes autorisées est de 5 quel que soit le nombre de pêcheurs embarqués.

ARTICLE 4 : Le Bureau de la Section Espadon CNC définit les droits de participation à l'ESPADON BIG GAME CLASSIC.

Inscription au concours :

- Equipe : 20.000 francs
- La clôture des inscriptions est fixée au **jeudi 23 novembre à 15h00**.

ARTICLE 5 : le Bureau de la Section Espadon CNC désigne un bateau directeur et un peseur pour chaque journée de pêche.

L'heure officielle du concours est celle détenue par le bateau directeur de la journée de pêche (heure GPS).

En fonction de la météo, le bateau directeur a la capacité d'arrêter la journée de pêche si celle-ci représente un danger pour les bateaux participants.

Un règlement particulier précise les modalités de pêche pour la durée de la compétition :

- La zone de pêche



- L'heure et le lieu de départ en ligne pour chaque journée.
- Les heures et le canal de vacation VHF
- L'heure de levée des lignes plus annonce VHF
- L'heure et le lieu de pesée

Les prises sont comptabilisées en fonction des catégories suivantes :

- Poissons à rostre,
- Thonidés, Mahi-Mahi, Wahoo,
- Tazard

Il est demandé aux skippeurs d'annoncer à chaque vacation (le nombre de touches / le nombre de combats / le nombre de prises pesables mises à bord). Afin d'animer le concours, tous les départs de ligne doivent être annoncés au bateau directeur du concours mais surtout les touches de poissons à rostres. Chaque prise doit être annoncée au bateau directeur de la journée de pêche, en indiquant l'heure de mise à bord.

ARTICLE 6 : DEROULEMENT DES PESÉES

La pesée se fait au lieu et heure prévu par le règlement du concours.

Les poissons sont apportés et suspendus au portique par un compétiteur de chaque bateau.

Si un poisson est présenté entièrement vidé à la pesée il verra son poids majoré de 10 %.

Le peseur commence la pesée dans l'ordre d'arrivée des bateaux.

Le compétiteur responsable de pesée pour chaque bateau réalise les tâches suivantes :

- Donne sa ou ses fiches de pesée dûment remplies au directeur de concours,
- Présente chaque poisson avec sa corde de pesée et sa fiche d'identité,
- Suspend le ou les poissons du bateau à la balance,
- Authentifie le poids donné par le peseur,
- Emarge la feuille de pesée,
- Enlève ses poissons de l'aire de pesée.

Le peseur est le seul habilité à communiquer les spécificités de pesée au Directeur du concours.

Lors de la pesée, seuls le Directeur du concours et le peseur ont pouvoir de décision.

Pour la validation d'un poisson à rostres, le commissaire devra amener au lieu de pesée la canne équipée (leader, bas de ligne et le leurre).

Tous les poissons de 8 kg réels ou 7,4 kg vidés, pêchés dans les conditions suivantes :

- Les prises doivent être faites à bord d'un bateau faisant route à l'extérieur du grand récif de la grande terre ou des îles et dans une limite de 40 Miles des côtes.

- Seules sont qualifiables les prises montées après l'heure de mise à l'eau des lignes et amenées au lieu d'arrivée des bateaux ou de pesée avant l'heure limite d'arrivée, à l'exception des deux cas suivants :

- Mordage avant l'heure limite de clôture,
- Cas de force majeure.

ARTICLE 7 : CONTESTATIONS

Toutes observations ou contestations concernant le bon déroulement du concours ou de la pesée doivent être obligatoirement portées sur la feuille de réclamation prévue à cet effet et émargée par le skipper, par le Directeur du concours et le peseur.

Toute réclamation quelle qu'elle soit doit être signalée après la clôture de la pesée. Une commission composée du Directeur du concours et de l'ensemble des commissaires se réunie le lundi suivant le concours pour entendre les parties en cause et si besoin tous les skippers. La décision sera rendue le jour même, la voix du Directeur du Concours est prépondérante.

Sanctions :

- Pêche Hors zone : disqualifié
- Retard :
 - 1 à 15 mn : pénalité de 5.000 points
 - Supérieur à 15 mn : disqualifié
- Relayage à la canne : disqualifié
- Non-respect du matériel de pêche : disqualifié
- Non-respect du mode de vacation radio : 5.000 points

ARTICLE 8 : Le classement du concours est un classement aux points en fonction de la catégorie du poisson et de son poids.

POISSONS	COEF
MARLIN BLEU	1500
MARLIN NOIR	1500
MARLIN RAYE	1500
ESPADON	1000
SPEARFISH	1000
THON	100
BONITE	10
MAHI-MAHI	50
WAHOO	30
THON A D. CHIEN	10
TAZARD	10

Calcul :

poids poisson x coef poisson

ARTICLE 9 : Les récompenses se feront sous la forme de « PRIZE MONEY » lors d'une soirée de Remise des Prix au CNC et réparties comme suit :

- 1^{ère} Equipe : 300.000 F.CFP
- 2^{ème} Equipe : 180.000 F.CFP
- 3^{ème} Equipe : 100.000 F.CFP

Des récompenses seront également remises pour les plus grosses prises par catégorie, sous forme de bons d'achat d'une valeur de 15.000 F.CFP par espèce.

Seules les équipes ayant participé aux deux journées de pêche, peuvent prétendre aux classements.